

SECURITE SUR SITE

Récemment, un salarié en voiture a failli percuter 2 cyclistes sur le site :

- Le 1er après le porche du bâtiment 11 lors de l'accès au parking : le passage des cyclistes est matérialisé par une ligne pointillée au sol mais aucun panneau de priorité ou stop ne prévient les véhicules.
- Le 2nd au croisement de la route d'accès au parking du B11 et de la route qui traverse le site : le cycliste a traversé sans regarder ni ralentir.

Aussi les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction de faire un rappel des règles de sécurité et de conduite à respecter lors de l'utilisation des cycles sur le site.

Réponse Direction :

Comme évoqué lors des derniers CSSCT, le service SSE va réaliser une évaluation du risque routier sur le site d'ici l'été. Cette évaluation aboutira à un plan d'actions pouvant inclure des actions de sensibilisation.

Considérations CFE-CGC : Lors de l'évaluation, il faudra avoir en tête ces cas reportés !

MINIS I/C

Suite à la signature de la revalorisation des minis métallurgie Ingénieurs et Cadres à 4,7%, les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction la remise à jour de la grille des minis Ingénieurs et Cadres ArianeGroup.

Réponse Direction :

Cette mise à jour a déjà été faite.

Considérations CFE-CGC : Noté.

FRAIS D'HEBERGEMENT

Les salariés constatent une augmentation générale et régulière des nuitées proposées par les hôtels tant en région parisienne qu'en province.

Au final, face à ces augmentations, les salariés peuvent se retrouver dans des situations qui, si le manager n'autorise pas le dépassement, se traduisent par un reste à charge anormal dans le cadre d'une mission pour l'entreprise.

Aussi les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction une revalorisation des montants autorisés par notre politique voyage et KDS pour les frais d'hôtel.

Réponse Direction :

Si un voyage contient un hôtel non conforme, ce dernier doit être approuvé par le Travel Management et la hiérarchie. Une fois le voyage approuvé, la hiérarchie ne peut pas refuser le dépassement puisqu'il a accepté l'hôtel non conforme.

Cependant, une revalorisation du prix des hôtels est prévue dans un futur proche.

Considérations CFE-CGC : Bien noté.

ARRET MALADIE

Un salarié s'est récemment vu refuser la prise en charge d'une semaine d'indemnités au motif que l'arrêt maladie n'avait pas été fourni. Or ce salarié n'avait pas pu fournir d'arrêt maladie en bonne et due forme car il était admis en urgence en réanimation. En revanche ce salarié avait fourni un bulletin d'hospitalisation réputé faire foi.

Aussi les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction une vigilance et une souplesse d'application des processus face à des situations exceptionnelles (l'hospitalisation d'urgence en réanimation en étant une) pour les salariés.

Réponse Direction :

Je confirme que nous considérons un bulletin d'hospitalisation ou de situation comme un arrêt de travail (tout autant que nous l'ayons reçu et qu'il soit conforme à l'attendu).

Dans le doute, n'hésitez pas à nous faire remonter le Nom du salarié afin que nous contrôlions sa situation.

Considérations CFE-CGC : Bien noté.

NAVETTE NAVISSAC ET NOUVEAUX BESOINS DE MOBILITE

La navette NAVISSAC telle que proposée répond à un besoin de connexion de l'établissement au réseau TBM dans Saint-Médard centre.

Les salariés du site nous font régulièrement retour d'un autre axe de besoin en mobilité, à savoir :

- L'accès à un nœud de haut service liant tram et bus desservant plus largement Bordeaux Métropole,
- La desserte des autres sites ArianeGroup de Saint-Médard et du Haillan y compris sur la coupure de mi-journée.

Aussi les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction de prendre en compte l'émergence de ces besoins dans le cadre de ses enquêtes en vue de consolider son plan de mobilité.

Réponse Direction :

Nous vous avons maintes fois répondu que le service de navette Navlssac ne pouvait être efficace qu'avec un maintien d'une bonne fréquence et en lien avec un nombre important de lignes du réseau TBM. La Direction maintient cette position sachant que le lien avec les lignes de TRAM actuelles et le lien entre les sites est trop soumis aux aléas de la circulation et ainsi ne permettrait pas d'assurer le service attendu. Il n'y aura pas d'évolution du circuit de Navlssac.

Quoi qu'il en soit, nous avons bien pris note de votre souhait d'évoquer ces questions si AGS organise une nouvelle enquête.

Considérations CFE-CGC : Espérons une enquête rapide !

Issac, le 01 mai 2023

Christophe CADIER / Loïck COURPRON

**Pour continuer à lire nos tracts,
Téléchargez notre appli mobile
My CFE-CGC ArianeGroup !**

